



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025 PROCES-VERBAL

Le **lundi 14 avril 2025, à dix-neuf heures**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Excusés : Joris BORTOLUZZI à Jean-Christophe MARTIN

Excusés : Francis MERMIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

- **Daniel FOURNIER est désigné secrétaire de séance**
- **Le procès-verbal du 17 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

FINANCES

Délibération 2025-04-14-001 – Budget primitif 2025 – Régie de Transport Valmobus

Monsieur le Maire présente le budget de la Régie de Transport Valmobus (M43) pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de la Régie de Transport Valmobus 2025 (M43), présenté équilibré :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 1 040 190.00 €**
- **Recettes : 1 040 190.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 18 529.00 €**
- **Recettes : 18 529.00 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision

Délibération 2025-04-14-002 – Participation 2025 Régie de Transport Valmobus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que lors de la création de Régie de Transport VALMOBUS - régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation de lignes de navettes gratuites entre les différents pôles d'accueil touristiques et les équipements touristiques de la station il avait été indiqué que les recettes proviendraient d'une dotation annuelle de la commune, s'agissant d'un service gratuit. Les usagers ne payant aucune redevance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'attribuer la somme de 840 000 Euros à la Régie de Transport de Valmobus** par dérogation particulière du point 1° de l'article L 2224-2 du CGCT « lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ». Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 au compte 657364.

- DIT que le versement de cette participation pourra être fait en plusieurs fois.

- DIT que pour éviter des problèmes de trésorerie à la Régie de Transports Valmobus en début d'année, un premier versement aura lieu en janvier de chaque année sur la base de 50 % maximum de la somme allouée l'année précédente.

Délibération 2025-04-14-003 – Budget primitif 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune (M57) pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2024 (M57), présenté équilibré :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 6 392 172.00 €**
- **Recettes : 6 392 172.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 4 404 925.00 €**
- **Recettes : 4 404 925.00 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision



Les Avanchers Valmorel

Délibération 2025-04-14-004 – Vote taux des impôts directs locaux Année 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 0.5 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 34.69 %

Taxe Foncière Non Bâti: 153.68 %

Taxe habitation : 18.08 %

CFE : 28.11 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération 2025-04-14-005 – Indemnité frais de représentation du Maire – Année 2025

Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni au vote

Considérant la possibilité de voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Maire pour frais de représentation (Article L2123-19 du CGCT)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vu l'article L2123-19 du CGCT :

DÉCIDE, à l'unanimité, de voter un crédit de 5 500.00 € au titre des frais de représentation au Maire pour l'année 2025.

PRECISE que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2025 et que le versement interviendra trimestriellement.

Retour de Monsieur Jean-Michel VORGER

Autorisation signature contrats de prêts pour le financement des Travaux de la rehabilitation de la piscine de Valmorel

Le conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire concernant le dossier de réhabilitation de la piscine de Valmorel et la présentation du plan de financement de l'opération,

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre et les opérations de démolition menées en septembre 2024 sont auto financés par le budget communal,

CONSIDERANT que les besoins de financement de l'opération pour la phase de travaux 2025 sont de 3 600 000 € et qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt d'un montant de 3 600 000 € pour cette phase de travaux,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU les projets de contrats de prêts ;

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par

Crédit Agricole des Savoie pour un montant de financement de 1 200 000 €

Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un montant de financement de 1 200 000 €

La Banque Postale pour un montant de financement de 1 200 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE de contracter des prêts d'un montant total de 3 600 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de la piscine de Valmorel auprès de 3 organismes de prêt, tels que décrits ci-après :

Délibération 2025-04-14-006-1 - Crédit Agricole des Savoie Entreprises

Organisme de prêt : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE ENTREPRISES

Montant du financement : 1 200 000 €

Durée amortissement : 20 ans (240 mois)

et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Echéances : Trimestrielles constantes – Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel

Taux : 3.80 % fixe – Base de calcul 30/360j

Frais de gestion : 0.0%

Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté

Différé : 0 mois - Disponibilité des fonds : dès la signature du contrat, à mobiliser au plus tard 90 jours après l'édition du contrat

Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com



Les Avanchers Valmorel

AUTORISE Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole des Savoie, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Délibération 2025-04-14-006-2 - Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Organisme de prêt : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Montant du financement: 1 200 000 €

Durée amortissement : 20 ans (240 mois)

et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Amortissement progressif

Périodicité des amortissements : Trimestrielle

Périodicité des intérêts : Trimestrielle

Mise à disposition des fonds : sous 3 mois

Différé d'amortissement : 18 mois

Commission d'engagement : 0.10% du montant financé

Base de calcul des intérêts : 30 / 360

Durée totale (en nombre d'échéances) : 80

Profil amortissement : Echéance constante

Taux d'intérêt fixe: 3.82 %

AUTORISE Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole des Savoie, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Délibération 2025-04-14-006-3 – La Banque Postale

Organisme de prêt : LA BANQUE POSTALE

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : IA

Montant du contrat de prêt : 1 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 21 ans

Objet du contrat de prêt : Financer la construction du centre aquatique

Phase de mobilisation : Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 1 an, soit du 10/06/2025 au 10/06/2026

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +1,39 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

- Tranche obligatoire à taux fixe du 10/06/2026 au 01/06/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 10/06/2026 par arbitrage automatique

Montant 1 200 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.80 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Commissions :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation : pourcentage 0,10%

AUTORISE Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle



Les Avanchers Valmorel

relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole des Savoie, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Délibération 2025-04-14-007 – Autorisation signature marché de Travaux de la rehabilitation de la piscine de Valmorel

Monsieur le Maire expose que suite à la commission d'ouverture des offres en date du 25/02/2025 portant attribution des travaux de la réhabilitation de la piscine de Valmorel, les lots :

- Lot N°04 - Etanchéité.
- Lot N°08 - Menuiserie extérieures Aluminium.
- Lot N°13 - Chauffage – Traitement d'air
- Lot N°15 - Hydraulique – Traitement de l'eau.
- Lot N°16 - CFO/CFA – Désenfumage – SSI.
- Lot N°20 - Bassins inox compris équipements.

Ont été déclarés infructueux pour offres inacceptable et ont fait l'objet d'une procédure concurrentielle avec négociation.

La commission d'ouverture des offres s'est à nouveau réunie en date du 02/04/2025

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu le PV de la commission d'ouverture des offres en date du 02/04/2025 portant attribution des travaux de la réhabilitation de la piscine de Valmorel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

ATTRIBUE :

Lot N°04 - Etanchéité à la scté BATIETANCHE 73 pour montant de 400 000.00 € HT

Lot N°08 - Menuiserie extérieures Aluminium à la scté RAFFIN pour un montant de 415 000.00 € HT

Lot N°13 - Chauffage – Traitement d'air à la scté HERVE THERMIQUE pour un montant de 1 109 366.00 € HT

Lot N°15 - Hydraulique – Traitement de l'eau à la scté HERVE THERMIQUE pour un montant de 876 635.00 € HT

Lot N°16 - CFO/CFA – Désenfumage – SSI à la scté INEO pour un montant de 460 000.00 € HT

Lot N°20 - Bassins inox compris équipements à la scté HSB France pour un montant de 860 230.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2025-04-14-008 – Autorisation signature Avenant N°2 au marché mission de maitrise d'oeuvre de la rehabilitation de la piscine de Valmorel

Vu le marché de la mission de maitrise d'oeuvre de la réhabilitation de la piscine de Valmorel attribué à l'entreprise, SARL CARLES HEBRAS MAITRIAS ARCHITECTES – 127 AV de la République – 63100 Clermont Ferrand pour un montant, base et OPC, de 662 000.00 € HT.

Considérant que suite aux appels d'offres pour les marchés de travaux, le montant des travaux s'élève à 7 897 499 € HT, il convient de réajuster le montant des honoraires de Maitrise d'oeuvre.

L'objet de l'avenant N° 02 est de fixer le nouveau montant de rémunération qui s'élève à 902 500.00 € HT et la nouvelle répartition des honoraires de la maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine de VALMOREL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant N°2 au marché de maitrise d'oeuvre de la réhabilitation de la piscine de Valmorel et tout acte ou document se rapportant à cette affaire

Délibération 2025-04-14-009 – Autorisation signature Marché de location de 2 autobus urbains et 2 autobus interurbains pour une durée de 6 ans

Monsieur le Maire expose que 4 contrats de location de bus de la Régie de Transport Valmobus arrivent à terme fin 2026, et considérant les délais de livraison il convient de conclure dès à présent les nouveaux marchés de location. Considérant le PV de la commission d'appel d'offre en date du 02/04/2025, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché tel que défini ci-après :

Location de 2 autobus urbains et 2 autobus interurbains hybrides standards

Pour une durée de 6 ans

A l'entreprise DAIMLER BUSES France SASU

Pour un montant de 183 822.48 € HT / an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de Location de 2 autobus urbains et 2 autobus interurbains hybrides standards pour la régie de transport Valmobus.

Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com



Les Avanchers Valmorel

Délibération 2025-04-14-010 – Travaux de réhabilitation de la piscine de Valmorel

Demande d'aide financière à l'Etat dans le cadre de la DETR et DSIL – à la Région Auvergne-Rhône-Alpes – au Département de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal travaille depuis plusieurs années sur le projet de réhabilitation-démolition-reconstruction de la piscine de Valmorel. Un projet ambitieux qui a pour objectif d'offrir aux habitants et aux séjournants un véritable produit hors ski qui renforcera et complètera l'offre touristique d'été et d'hiver, notamment le développement du bien-être. Il s'agit de répondre aux attentes nouvelles et fortes d'une clientèle en quête de bien-être et d'activités complémentaires au ski comme l'ont déjà fait la plupart des stations de Tarentaise.

Les pré-requis forts pour ce nouvel ouvrage sont :

- Utilisation du foncier existant et désaffecté.
- Une localisation idéale à proximité de la rue du Bourg parfaitement desservie
- Un équipement proportionné
- Une gestion optimisée.
- Une maîtrise des énergies.

Ce nouvel équipement sera composé de trois espaces distincts :

- **Le premier** est l'espace aquatique comprenant la piscine extérieure existante, une piscine balnéo-ludique couverte de 120 m² et une zone splashpad pour les enfants.
- **Le deuxième** est l'espace bien-être avec cabines de massage, hammams, saunas panoramiques, douches sensorielles, bassin balnéo et détente.
- **Le dernier** espace est dédié au sport et à l'effort, avec une salle de cardio fitness.

La création de ce nouvel équipement se fera, en partie, en lieu et place de l'actuel bâtiment des Piou-piou :

Budget prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	Montant Estimatif € HT	RESSOURCES	Montant estimatif €
Maitrise d'œuvre, SPS, CT, Divers	733 883 €	Région	1 500 000 €
Travaux	7 776 652.78 €	Etat	400 000 €
		Département	100 000 €
		Total financements publics	2 000 000 €
		Autofinancement- emprunt	6 510 535.78 €
Total DEPENSES	8 510 535.78 €	Total RESSOURCES	8 510 535.78 €

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve le projet de réhabilitation de la piscine de Valmorel.
- approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 8 510 535.78 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie pour un montant de 2 000 000 € avec un montant d'autofinancement par emprunt de 6 510 535.78 €
- demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention d'un montant de 400 000 € pour la réalisation de cette opération
- demande à Monsieur le Président du Département de la Savoie une subvention d'un montant de 100 000 € pour la réalisation de cette opération
- demande à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 1 500 000 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Le Maire,
Jean-Michel VORGER

Le Secrétaire de séance
Daniel FOURNIER

Approuvé en séance du conseil municipal du

Mairie
Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel
Tél. : 04 79 09 83 27
mairie@valmorel.com